

## PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 octobre 2025

---

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le jeudi 16 octobre,

Le Conseil Municipal de la commune d'AMBILLY dûment convoqué s'est réuni en séance publique à 19 heures, salle du conseil Angel ERBEIA au Clos BABUTY, sous la présidence de Monsieur Guillaume MATHELIER, Maire. Les débats ont été retransmis en direct sur la chaîne YouTube de la commune.

Date de la convocation : 09/10/2025

### ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Guillaume MATHELIER, M. Abdelkrim MIHOUBI, Mme Bertilla LE GOC, M. Laurent GILET, Mme Charlotte LE GOUIC, M. Noël PAPEGUAY, Mme Elisabeth BAILLY, M. Guillaume SICLET, M. Yann LE GOC, M. Jacques VILLETTE, M. Yasin SEN, Mme Geneviève GANTIN, Mme Rabia HADDADI, Mme Dalina EYINGA, Mme Maria TOURAIN, M. Hervé FEARN, Mme Gaëlle LEGAI-PERRET, Mme Elisabeth CHAMBAT, M. François LIERMIER, M. Cristian GUERET.

### ÉTAIENT ABSENTS :

M. Abdullah KAYGISIZ, Mme Stefania CASTO (excusée), M. Roland MARTIN, M. Christian COLLET, Mme Nathalie BAUER, M. Julien FERAUD.

Mme Micheline BATAILLEY représentée par M. Christian GUERET par pouvoir en date du 29/09/2025

Mme Christiane BORGIS représentée par Mme Geneviève GANTIN par pouvoir en date du 13/10/2025

Mme Christiane GROS représentée par M. François LIERMIER par pouvoir en date du 15/10/2025

- **Ouverture de la séance avec désignation d'une/d'un secrétaire de séance :**

**M. le Maire.** - Merci à toutes et tous de votre présence pour ce Conseil municipal. J'ouvre la séance et procède à l'appel pour acter le quorum.

(*M. le Maire procède à l'appel.*)

**M. le Maire.** - Le quorum est atteint, nous pouvons délibérer.  
Désignation du secrétaire de séance, M. MIHOUBI est-il d'accord ?

**M. MIHOUBI.** - Je veux bien.

**M. Abdelkrim MIHOUBI est désigné secrétaire de séance.**

- **Point d'actualités**

**M. le Maire.** - Le Club d'athlétisme et l'Entente Arve Salève, dont font partie BONNEVILLE, ANNEMASSE et AMBILLY, ont organisé la première édition des Boucles d'AMBILLY. C'était une belle édition, un beau parcours qui permet de naviguer dans la commune, pour l'instant entre quelques chantiers. Cela fait un peu trail urbain, mais cela permet aussi d'imaginer et de voir le jardin ferroviaire, de voir la qualité de ce qui va être réalisé et de ce qui va être rendu.

Je n'ai pas vu beaucoup de coureurs de chez nous. Je tiens tout de même à féliciter M. GUERET qui a fait un relais. J'ai fait les 10 km moi-même. C'est un beau parcours. Des agents l'ont fait également.

L'année prochaine, faites la marche ! Ce serait bien. Je vous ai vus sur le parcours. C'était très agréable de voir que cela commençait à prendre et que c'était un beau moment, notamment organisé dans le cadre d'Octobre rose.

C'était pour le point d'actualité le plus important.

1. **APPROBATION DU PROCES-VERBAL – le délai de rédaction étant trop court pour être présenté lors de la séance du 16 octobre, l'approbation est reportée au prochain Conseil municipal**

**M. le Maire.** - L'approbation du procès-verbal de la séance du 18 septembre est reportée au Conseil municipal qui aura lieu le 4 décembre. Cela nous arrive quand il y a de gros PV.

(*M. GILET rejoint la séance à 19 heures 06.*)

2. **DÉCISIONS DU MAIRE - Compte-rendu - Article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales**

(*M. le Maire donne lecture des décisions, annexées au procès-verbal.*)

**M. le Maire.** - Décision 2025-46, il n'y a pas assez de monde ou ce sont des lots qui ne sont pas conformes à ce que l'on attendait, donc on renouvelle.

Voilà pour les décisions. Pas de question ou de remarque ?

Nous remercions la presse d'être présente ce soir, *Le Messager*, et un nouveau journaliste. Bienvenue dans notre enceinte, Monsieur BORNE.

3. **PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS**

**M. le Maire.-** Nous allons passer aux délibérations 85 à 94. Je vais laisser la parole à Mme BAILLY pour les ressources humaines.

**Mme BAILLY.-** Bonsoir à tous. Je suis contente, on va commencer par les ressources humaines. D'habitude, c'est toujours à la fin, merci à ceux qui ont fait le compte-rendu.

## RESSOURCES HUMAINES

### **N°085-2025 : Création d'emplois non permanents d'agents recenseurs – Recensement de la population 2026**

*(Présentation du projet de délibération par Mme BAILLY – projet de délibération et annexes en pièces jointes)*

**Mme BAILLY.-** Il y a deux points vraiment très importants, je vais vous lire le point sur le recensement. Une délibération vous a été proposée sur le sujet. Or, après relecture, on a vu que quelques modifications devaient être apportées à ce document. Vous aurez bien sûr le document en question. Je vais vous lire les modifications apportées, puis je vous relirai mon texte.

*(Mme BAILLY donne lecture des modifications apportées au projet de délibération.)*

**Mme BAILLY.-** On a supprimé l'indemnité forfaitaire de 50 € par demi-journée de formation, celle-ci étant déjà comprise dans la rémunération globale des agents recenseurs.

Je pense que vous le savez tous, le recensement a lieu du 15 janvier au 2 février, mais les agents recenseurs sont présents dans la commune avant. Ils ont une certaine formation, ils ont des choses à apprendre.

Le nombre d'agents recenseurs est fixé par l'Insee.

Ajout précisant la possibilité de prolonger la durée de l'opération en fonction des consignes et des besoins communiqués par l'Insee. C'est l'Insee qui décidera si l'on va au-delà de la date prévue ou non.

Précision concernant le démarrage anticipé du recrutement : il est fixé au 2 janvier 2026, afin de permettre la formation des agents recenseurs et la préparation logistique de l'opération avant le lancement de la collecte prévue du 15 janvier au 15 février.

Telles sont les modifications qui ont été apportées.

*(Mme BAILLY donne lecture de la note portant sur le recensement de la population.)*

**Mme BAILLY.-** Y a-t-il des questions ou des remarques ? (Non)

*(Il est procédé au vote à main levée.)*

**La délibération N°085-2025 est adoptée à l'unanimité.**

### **N°086-2025 : Modification du tableau des emplois**

*(Présentation du projet de délibération par Mme BAILLY – projet de délibération et annexes en pièces jointes)*

**Mme BAILLY.-** Comme chaque année, des modifications interviennent.

*(M. BAILLY donne lecture du projet de délibération n°086-2025.)*

**Mme BAILLY.-** Avez-vous des questions ? (Non)

Les désignations des adjoints techniques ne sont pas faites par M. le Maire, mais se règlent au niveau du CDG dans leurs commissions.

(*M. BAILLY poursuit la lecture du projet de délibération n°086-2025.*)

**M. le Maire.-** Y a-t-il des questions ou des remarques ?

**M. MIHOUBI.-** Je voulais juste préciser que cette sorte de coup de pouce est une volonté de plusieurs associations que nous avons rencontrées, surtout celle des parents d'élèves de la FRATERNITE, qui de leur côté faisaient de l'aide aux devoirs aux enfants, par le biais des familles. Plus ou moins avec une collaboration, nous avons eu vent de cette association Coup de pouce, qui fait partie de l'État, reconnue par l'Éducation nationale, pour avoir un complément afin de suivre davantage les enfants en difficulté. Elle a d'autres façons de faire, pour que les enfants s'amusent tout en étudiant.

C'est pour cela que, en tant que commune, nous l'avons prise en charge, car la seule façon de faire est de signer une convention avec la commune d'AMBILLY. Actuellement, nous sommes la seule commune de l'Agglomération à établir une convention avec Coup de pouce, pour aider nos enfants à s'épanouir et avoir moins de difficultés à l'école.

Sachez que ce n'est pas évident. Il faut une collaboration des écoles, des directrices et des enseignants. C'est pour préciser que nous le faisons, mais cela nécessite toute une adaptation. Étant donné que c'est la première année, nous le ferons gentiment à partir du dernier trimestre de cette année, en espérant avoir davantage d'élèves les années suivantes (cela se passe par groupes de cinq).

**M. le Maire.-** Très bien. Une question de M. LIERMIER.

**M. LIERMIER.-** Bonsoir à toutes et à tous. Je voulais poser une question relative à l'action avec Coup de pouce.

Quelle est la différence avec ce qui est fait au niveau de l'aide aux devoirs, notamment par l'APEF ?

**M. le Maire.-** Ce dispositif, au départ, est pensé par un universitaire, un sociologue, qui a pour but de proposer un encadrement particulier en mode « club », c'est-à-dire club de lecture, club de mathématiques, etc.

C'est un accompagnement qui est complètement différencié, qui permet d'approfondir et doit pouvoir engager les enseignants à l'intérieur. Cela a été vu avec l'APEF.

Au départ l'APEF devait et voulait porter cette initiative, complémentairement à l'aide aux devoirs – même si les enfants de primaire ne devraient pas avoir de devoirs, c'est interdit, mais c'est une autre affaire. Cette aide aux devoirs n'est pas réalisée par des professionnels, mais par des parents, des bénévoles, parfois des anciens qui peuvent aussi aider, mais n'a pas pour vocation de faire progresser dans les matières telles quelles, mais d'aider aux devoirs de la semaine.

Là, il s'agit d'un dispositif, notamment pour les plus fragiles, où les enfants seront proposés par les enseignants pour rentrer dans ce dispositif. C'est un dispositif en lien avec la question de la réussite éducative. Ce dispositif veut aussi lier les parents dans la responsabilité

de leur enfant à leur réussite éducative. C'est-à-dire qu'il y a des rencontres avec les parents, des activités complémentaires aussi pour les parents pour accompagner leurs enfants à la maison, et pour pouvoir rendre compte. Ce dispositif est pensé de cette manière et essaie de lutter au maximum contre le décrochage scolaire, et surtout sur les acquis de base que sont la lecture, l'écriture et le calcul, le plus tôt possible.

Ce sont bien deux dispositifs complémentaires. L'un n'annule pas l'autre, mais cela ne peut pas être porté par une association comme l'APEF. C'est pourquoi l'APEF est venue nous voir et que nous avons accepté d'entrer en matière sur cette question.

Tu peux compléter, Abdel.

**M. MIHOUBI.-** Comme le disait M. le Maire, tous les acteurs doivent être consentants pour aider à cela. C'est-à-dire la directrice, ou les enseignants, doivent aider et surtout cibler les enfants qui ont besoin de ces aides.

En plus de cela il y a la participation des parents. Nous aussi, nous faisons cela avec le Service Jeunesse. C'est-à-dire que lorsque nous récupérons les enfants, ceux qui sont en difficulté au collège ou autres, nous faisons un partenariat avec les parents.

Là ce sera le même cas, car souvent les enfants en décrochage scolaire, ou qui ont du mal à suivre à l'école, surtout en cycles 1 et 2, rencontrent ensuite des difficultés en cycle 3. Nous avons remarqué que souvent ce sont des enfants issus soit de familles monoparentales, soit dont les parents ne savent ni lire ni écrire. Cette action vise donc aussi à amener les parents à aider et à encourager leurs enfants. Le décrochage est souvent dû au fait que les enfants se découragent très vite, qu'ils subissent des moqueries, etc.

C'est pourquoi nous essayons de travailler sur tous ces principes, pour avoir les partenaires initiaux. Ce qui est sûr c'est que l'Éducation nationale reconnaît seulement Coup de pouce pour avoir un complément à l'aide aux devoirs, qui en réalité n'est pas une aide aux devoirs. C'est pour que ce qu'ils ont fait dans la journée à l'école ils le poursuivent avec Coup de pouce.

**M. le Maire.-** Il y a également un travail sur le savoir-être et l'émancipation. Cela ne porte pas uniquement sur les matières en tant que telles. Les matières sont des objectifs, bien évidemment, mais ce sont parfois presque des prétextes pour travailler sur d'autres situations et problématiques.

**M. MIHOUBI.-** Ils travaillent sous forme de jeux, afin que les enfants n'aient pas l'impression d'étudier mais de s'amuser, et qu'ils apprennent en même temps.

**M. LIERMER.-** Moi-même, avec l'APEF, j'ai donné des cours, j'ai participé à l'aide aux devoirs. Je le dis pour Yasin qui dit « on ne s'implique pas » ; on s'implique discrètement parfois.

Ce que je veux dire c'est que j'ai vu qu'effectivement il y avait de vraies difficultés, pour les tout-petits déjà. Et le fait de travailler avec eux, pendant une demi-heure, en petits groupes de deux ou trois, c'était uniquement consacré à l'aide aux devoirs, c'était très spécifique, pas aussi ambitieux que ce programme-là, cela les a vraiment aidés. Ça leur a donné confiance en eux.

Après, c'est difficile pour les parents de suivre, on le voit, mais je pense que c'était indispensable.

Dans ce côté ambitieux d'activités, il ne faut pas oublier qu'il y a très concrètement

des besoins de lecture, d'apprendre à compter, qui sont très spécifiques.

C'était la parenthèse, car je l'ai vécue.

**M. MIHOUBI.**- C'est ce qui est ciblé. On voit les problématiques, notamment la lecture. Mon garçon est pareil, il n'aime pas lire. C'est faire aimer la lecture aux enfants. C'est aussi savoir compter, car beaucoup ne savent pas. Ce sont tous ces jeux qui seront faits.

Pourquoi ne l'avons-nous pas fait uniquement avec l'APEF ? Parce qu'on voulait qu'il y ait une équité et que cela se fasse entre les deux écoles, pour LA FRATERNITE et pour LA PAIX. Les enfants n'ont pas des problèmes qu'à LA FRATERNITE. A LA PAIX des enfants ont aussi des problématiques pour suivre et s'émanciper dans leur classe.

En tout cas, c'est très bien, conseillers et parents doivent s'investir pour les enfants. Sinon, cela ne sert pas à grand-chose. Nous, nous sommes juste une pierre facilitatrice pour pouvoir faire ce genre de choses.

**M. le Maire.**- Merci beaucoup. Élisabeth, je te laisse procéder au vote.

**Mme BAILLY.**- Je voulais simplement rajouter, comme M. LIERMIER j'ai moi-même fait longtemps du soutien scolaire. Je suis de votre avis, les enfants, cela se voit assez rapidement quand ils rencontrent des difficultés. Plus ils travaillent en petits groupes, les miens travaillaient par groupes de quatre, plus on avait des résultats.

C'est très utile. Je suis entièrement d'accord avec cette opération. J'ai fait ça à VILLE-LA-GRAND et longtemps à ANNEMASSE. Il y avait du décrochage scolaire, quelle que soit la situation des parents. C'était pour ajouter cela. C'est très bien de l'avoir fait.

**M. SEN.**- Bonsoir à tous. Je voulais vous remercier, Monsieur LIERMIER, pour votre investissement. C'est cool, en six ans ça va.

**M. le Maire.**- Merci beaucoup. Élisabeth, redemande la parole pour passer au vote. C'est une contrainte technique. On est à l'époque de l'IA, mais on ne peut pas tout allumer en même temps.

**Mme BAILLY.**- On va passer au vote, si vous n'avez plus de question ou de remarque à formuler.

(Il est procédé au vote à main levée.)

**La délibération n°086-2025 est adoptée à l'unanimité.**

**M. le Maire.**- Merci beaucoup.

On va aller assez vite parce que l'on a déjà parlé du dispositif Coup de pouce pour la réussite éducative. Je redonne la parole à M. MIHOUBI.

**M. MIHOUBI.**- Cela n'a pas été voté déjà ?

**M. le Maire.**- Non, c'était la modification du tableau des emplois. Vous allez me faire perdre mon latin, il faut suivre. Nous avons parlé de l'opération Coup de pouce à l'intérieur, des questions ont été posées par anticipation, nous y avons répondu très largement.

À présent, nous faisons passer la mise en place du programme Coup de pouce. C'est moi qui la présente en plus, j'en perds mon latin.

**M. MIHOUBI.-** C'est moi qui suis...

### RÉUSSITE ÉDUCATIVE

#### **N°087-2025 : Mise en place d'un programme « Coup de pouce »**

*(Présentation du projet de délibération par M. le Maire – projet de délibération et annexe en pièces jointes)*

**M. le Maire.-** Ce programme d'accompagnement scolaire est destiné aux élèves. Sa particularité est d'être animé sous forme de clubs après les classes. Il faut des intervenants formés. Nous l'avons dit et nous le portons à travers les ressources humaines.

Cet objectif principal est pour lutter contre l'échec scolaire. J'aime moins parler de lutte contre quelque chose que de réussite éducative des enfants. Lutter contre l'échec ou le décrochage scolaire, je trouve que c'est peu ambitieux, même si c'est important. Se battre plutôt pour la réussite éducative de nos enfants, c'est beaucoup plus juste.

Ce dispositif met en œuvre tout un mécanisme autour de l'égalité des chances. L'objectif de la contractualisation avec l'association Coup de pouce est de pouvoir justement organiser, maîtriser ces clubs.

Nous serions amenés à verser, si jamais nous votons cette délibération positivement, 1 500 euros à l'association Coup de pouce. Les RH sont de l'autre côté, c'est nous qui payons, pour là 1 500 euros à Coup de pouce, notamment pour l'accompagnement, les outils pédagogiques et la formation des intervenants, puisque c'est bien compris dedans. Cela permettrait de créer trois clubs, trois fois par semaine. C'est trois à quatre fois par semaine globalement.

Concernant les moyens humains, ce sont des animateurs et coordinateurs qui font l'objet d'une délibération également présentée au Conseil. Ces dépenses seront inscrites au budget de la commune.

Y a-t-il d'autres questions ? Nous en avons abondamment discuté juste avant.

Il est proposé au Conseil municipal d'approver les termes de la prestation de l'association Coup de pouce, de m'autoriser moi-même ou mon représentant à la signer et tout document en lien avec le projet.

Pas de question ou de remarque ? (Non) Nous allons procéder au vote.

*(Il est procédé au vote à main levée.)*

### La délibération n°087-2025 est adoptée à l'unanimité.

### FINANCES

#### **N°088-2025 : Garantie d'emprunt au Groupe Alliade Habitat pour l'acquisition de 8 logements locatifs sociaux et 6 logements locatifs intermédiaires – « Cœur AMBILLY » - Rue de la Zone – Accord de principe.**

*(Présentation du projet de délibération par M. MIHOUBI – projet de délibération et annexes en pièces jointes)*

**M. MIHOUBI.**- Nous devions présenter cette délibération sur les garanties d'emprunt au Conseil du mois de septembre, mais cela n'a pas été fait car la délibération n'était pas claire, ni juste. C'est pourquoi nous la reprenons aujourd'hui.

C'est un accord de principe.

(*M. MIHOUBI donne lecture du projet de délibération.*)

**M. MIHOUBI.**- Cela reste ce que nous avons toujours fait et toujours combattu pour notre majorité. Il n'y a aucun problème pour les logements sociaux, mais en contrepartie, tout ce qui est locatif intermédiaire, les gens ont assez les moyens de le faire, et s'ils ne les ont pas, ils ont des emprunts autres que ceux de la commune pour garantir leur logement.

Y a-t-il des remarques ou questions ? (*Non*)

(*Il est procédé au vote à main levée.*)

**La délibération n°088-2025 est adoptée à l'unanimité avec 4 ABSTENTIONS : (M. LIERMER, Mme GROS, M. GUERET, Mme BATAILLEY).**

**N°089-2025 : Centre Communal d'Action Sociale - Attribution d'une subvention exceptionnelle**

(*Présentation du projet de délibération par M. MIHOUBI – projet de délibération et annexe en pièces jointes*)

**M. MIHOUBI.**- C'est une bonne nouvelle, bien que nous devions rajouter des sous. Il s'agit de l'attribution d'une subvention exceptionnelle. Le centre communal d'action sociale est un établissement public administratif de la commune. Il est chargé d'animer et de coordonner l'action sociale municipale sur le champ de la solidarité et de la prévention vers les publics les plus fragiles.

(*M. MIHOUBI donne lecture du projet de délibération.*)

**M. MIHOUBI.**- Y a-t-il des questions ou remarques ? Si tel n'est pas le cas, nous allons procéder au vote.

(*Il est procédé au vote à main levée.*)

**La délibération n°089-2025 est adoptée à l'unanimité.**

**M. le Maire.**- Merci beaucoup. Je vais passer la main à mon adjoint, M. SICLET, pour les prochaines délibérations.

**URBANISME**

**N°090-2025 : Vente par la commune d'AMBILLY des lots de la copropriété « 12 rue des Négociants/1 Ter rue Ernest Renan » – Parcelles cadastrées section AD n° 449 et AD n°450 à la société Jean Cœur Promotion**

(*Présentation du projet de délibération par M. SICLET – projet de délibération et annexe en pièces jointes*)

**M. SICLET.**- Bonsoir à toutes et à tous.

La commune d'AMBILLY a fait l'acquisition, il y a près de 15 ans, de différents lots dans la copropriété au 12 rue des Négociants/1 ter rue Ernest Renan. Ceux-ci sont situés sur les parcelles AD 449 et 450 au 12 rue des Négociants.

(*M. SICLET donne lecture du projet de délibération.*)

**M. SICLET.**- Je précise également qu'un courrier d'offre de Jean Cœur Promotion a été fourni à tous les conseillers municipaux ce soir. L'offre a été actualisée depuis qu'elle a été présentée avec les délibérations.

Des petites mises à jour ont été effectuées :

- une rectification du taux de taxe d'aménagement, noté à 19,5 %, au lieu de 19 % dans le premier courrier.

- L'introduction de la possibilité de versement en numéraire de 26 000 euros, destinés à l'emplacement réservé en grave-bitume, si l'aménagement est réalisé par la commune et non par le promoteur.

Y a-t-il des questions ou remarques ? Si tel n'est pas le cas, je vais procéder au vote.

(*Il est procédé au vote à main levée.*)

**La délibération n°090-2025 est adoptée à la majorité avec 4 voix CONTRE : (M. LIERMIER, Mme GROS, M. GUERET, Mme BATAILLEY).**

**N°091-2025 : Ouverture d'une enquête publique de plan d'alignement**

(*Présentation du projet de délibération par M. SICLET – projet de délibération et annexes en pièces jointes*)

(*M. SICLET donne lecture du projet de délibération.*)

**M. SICLET.**- Y a-t-il des questions ou des remarques ?

**M. LIERMIER.**- Étant copropriétaire dans cette rue, je ne participerai ni au débat ni au vote.

**M. SICLET.**- D'accord. Vous aviez une procuration, donc personnellement vous ne prenez pas part au vote, mais prenez-vous part au vote dans le cadre de la procuration ?

**M. LIERMIER.**- Oui.

**M. GUERET.**- Bonsoir à tous. Je voulais simplement savoir comment vous avez fait pour estimer le prix de l'acquisition à 10 euros du mètre carré ?

**M. SICLET.**- Les agents de la commune ont réalisé une étude sur les prix pratiqués dans les communes environnantes, les communes de l'agglomération. Nous étions dans les mêmes fourchettes.

**M. GUERET.**- D'accord, merci.

**M. SICLET.**- Je précise aussi que c'est une opération principalement technique. On va réaligner les limites de propriété sur les délimitations existantes, mais il ne s'agit pas du tout de prendre du terrain sur les propriétés actuelles. On remet l'espace public dans le domaine public, tel est le but de cette opération.

S'il n'y a pas d'autres questions ou remarques, je vais procéder au vote.

*(Il est procédé au vote à main levée.)*

**La délibération n°091-2025 est adoptée à l'unanimité avec 2 ABSTENTIONS : (M. GUERET et Mme BATAILLEY) – 1 NPPV : (M. LIERMIER)**

#### TECHNIQUE-VOIRIE

#### **N°092-2025 : Travaux rue des Écoles – Plan de financement avec le SYANE**

*(Présentation du projet de délibération par M. PAPEGUAY – projet de délibération et annexe en pièces jointes)*

**M. PAPEGUAY.**- Bonsoir à toutes et à tous. Cette délibération est dans le cadre des travaux effectués rue des Écoles. C'est surtout sur un transfert de candélabres, d'un côté de la voirie jusqu'à l'autre côté.

La commune est adhérente au syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie, le SYANE, qui a pour mission entre autres de réaliser, sous maîtrise d'ouvrage, les travaux sur les réseaux d'électricité sur le territoire communal.

*(M. PAPEGUAY donne lecture du projet de délibération.)*

**M. PAPEGUAY.**- Y a-t-il des questions ou des remarques ? Si tel n'est pas le cas, nous allons procéder au vote.

*(Il est procédé au vote à main levée.)*

**La délibération n°092-2025 est adoptée à l'unanimité.**

#### DÉVELOPPEMENT DURABLE

**M. le Maire.**- Deux délibérations sur les contributions communales au financement des investissements relatifs à la création d'une infrastructure de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables. Cela concerne deux endroits : le square Claudie André HAIGNERÉ et le complexe sportif. Je laisse la parole à Laurent GILET.

**N°093-2025 : Contribution communale au financement des investissements relatifs à la création d'une infrastructure de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE) – Approbation du plan de financement pour le square Claudie André HAIGNERÉ**

*(Présentation du projet de délibération par M. GILET – projet de délibération et annexes en pièces jointes)*

**M GILET.**- Après cette introduction, tu me forces à lire les deux délibérations dans leur totalité ?

**M. le Maire.-** Non.

**M. GILET.-** Car je pense que la présentation correspond à la délibération.

C'est effectivement pour installer deux bornes. Tout le monde sait que le SYANE a pour objectif d'installer plus de 6 000 bornes en Haute-Savoie d'ici quelques années. Il en est à peu près à 2 000.

Ces deux bornes sont installées par le SYANE, mais des conventions sont prévues pour que la collectivité en paie une partie. Vous avez pu voir qu'une borne coûte à peu près 3 000 euros et que l'on demande à la collectivité de verser environ 8 000 euros par borne. C'est à peu près tout ce qu'il y a à raconter. Deux voitures peuvent se charger simultanément sur une borne.

Il y aura donc une borne dans la ZAC ÉTOILE au square Clémence André HAIGNERÉ et une en face du nouveau complexe sportif.

**M. le Maire.-** On va voter les deux délibérations l'une après l'autre.

*(Il est procédé au vote à main levée.)*

**La délibération n°093-2025 est adoptée à l'unanimité.**

**N°094-2025 : Contribution communale au financement des investissements relatifs à la création d'une infrastructure de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE) –Approbation du plan de financement pour le complexe sportif**

*(Présentation du projet de délibération par M. GILET – projet de délibération et annexe en pièces jointes)*

*(Il est procédé au vote à main levée.)*

**La délibération n°094-2025 est adoptée à l'unanimité.**

**M. le Maire.-** Merci bien. Cela a été rondement mené. En même temps, il n'y a pas grand-chose à en dire, c'est rapide.

**M. GILET.-** C'est semi-rapide, la charge !

**M. le Maire.-** Ce n'est pas une borne Tesla.

#### **4. QUESTIONS DIVERSES**

**M. le Maire.-** Nous avons reçu des questions du groupe minoritaire. Je vais laisser la parole à M. LIERMER.

**M. LIERMER.-** Le premier thème concernait les Communaux d'AMBILLY.

*« Les élus du groupe minoritaire expriment leur profonde déception et leur vive préoccupation après le recours devant le Tribunal fédéral suisse qui condamne la commune d'AMBILLY à verser 8,5 millions à l'administration fiscale cantonale de GENÈVE, l'AFC.*

*Alors que, depuis l'année 2020, nous avions explicitement et publiquement demandé que ce risque de taxation fiscale soit provisionné, nous souhaiterions poser les*

questions suivantes :

- Quelles sont les possibilités de recours juridique au niveau suisse ?
- Avez-vous eu un contact avec l'AFc depuis cette décision du 27 août 2025 ?
- Comment comptez-vous faire pour payer ce montant ?
- Allez-vous saisir la Cour régionale des comptes ?
- Quelle est la situation des autres terrains des Communaux ?
- Avez-vous signé un compromis de vente ?
- Pouvez-vous créer une commission spéciale pour les Communaux, afin de permettre à l'ensemble des élus de prendre connaissance de ce dossier en toute transparence ? »

**M. le Maire.**- Merci, Monsieur LIERMER, pour cette question. Nous avons déjà répondu à beaucoup de questions les précédentes années, notamment dans une délibération de 2023...

**M. MIHOUBI.**- Et transparence aussi.

**M. le Maire.**- Délibération qui autorisait les signatures de ce que vous avez dit, que je ne pouvais pas signer. Ce soir vous n'avez pas posé la question, peut-être vous êtes-vous rendu compte que j'avais l'autorisation de signer. D'ailleurs, je l'ai depuis 2011, en suivant l'ensemble des délibérations qui ont été prises et qui ne disparaissent pas.

**M. LIERMER.**- Je ne posais pas cette question.

**M. le Maire.**- Justement, je le dis aussi. Vous avez le droit de question, j'ai le droit de réponse. Je maintiens que ce qui a été écrit, notamment sur les réseaux sociaux, est profondément blessant, dont le fait que l'on reconnaissait une forme d'incompétence de ma part de signer ces avenants, les derniers notamment.

C'est bien que vous ne l'ayez pas repris, cela montre une forme de discernement positif dans les questions que vous posez, qui sont des questions de fond.

Je vais y répondre, mais pas de la manière que l'on attend. Après beaucoup de réflexion, je me dis qu'il est important de remettre le débat où il doit être, c'est-à-dire au niveau politique. Vous le remettez d'ailleurs au niveau politique ici.

Je propose ce soir, au Conseil municipal, une motion pour la commune d'AMBILLY sur la question du statut fiscal de référence, qui servira de lettre au Conseil d'État. Car je veux demander au Conseil d'État un certain nombre de choses et rappeler les différents éléments qui nous ramènent ici.

Je tiens aussi à rappeler, en tant qu'éléments de contexte, que nous avons rendez-vous mi-novembre avec la préfète de Haute-Savoie, que j'ai d'ailleurs vue à l'exercice du CEVA avant-hier, pour parler de cette question, notamment avec la Direction générale des finances publiques. L'objectif étant, comme je l'ai dit dans la presse, de remonter jusqu'au président de la République sur la question fiscale et d'être protégé de cette manière aussi.

L'objectif est toujours le même : protéger la commune et faire en sorte qu'elle ne paie pas d'impôt.

Sur la question de la provision, puisque ce n'est pas dans les questions que vous posez, mais vous aviez demandé publiquement que le risque de taxation fiscale soit provisionné ; il l'est en partie. Nous avions voté en 2023 une provision qui existe encore dans

nos comptes, à hauteur de 800 000 € environ.

Vous me direz que ce n'est pas la somme qui est apparue dans les médias, mais c'est la somme que nous pensons payer « normalement », si nous n'avions pas l'exonération, puisque c'est la somme sur laquelle nous serons potentiellement fiscalisés comme nous l'avons été en 1995. À l'époque nous avions été fiscalisés à hauteur de 150 000 francs suisses pour plus de 4 millions de francs de terrains vendus.

Nous étions dans un rapport de confiance avec le canton de GENÈVE. Je trouve particulièrement indélicat parfois de penser que tout est de ma responsabilité, alors que la rupture de confiance se fait au niveau du canton de GENÈVE, qui nous maltraite. Il applique une fiscalité confiscatoire et ne reste pas sur les règles qu'il avait données en 1995, sur la vente des Communaux.

**M. LIERMIER.-** Puis-je faire une remarque ?

**M. le Maire.-** C'est mon moment de réponse, donc je ne sais pas...

**M. LIERMIER.-** D'accord.

**M. le Maire.-** Je n'ai pas dit oui, j'ai dit : « je ne sais pas ». Je vous laisserai peut-être formuler une remarque complémentaire à la fin, si vous me le permettez.

La motion que je propose ce soir, et j'appelle de mes vœux que chacun des conseillers municipaux, minorité comme majorité, puisse signer, est vraiment dans le cadre de ce que nous portons depuis 17 ans. J'ai retrouvé tout à l'heure, ce n'est pas pour faire le buzz, mais un ami journaliste me l'a rapporté, ce document. C'est l'Histoire : « Conférence de presse du 26 août 2008 sur les Communaux d'AMBILLY ». Je ne sais pas pourquoi mon ami journaliste avait gardé cela, mais il était présent.

À l'époque, nous dénoncions cette promesse de vente. Nous la dénoncions, parce que nous considérions qu'il ne fallait pas vendre tous les terrains, alors qu'ils avaient été intégralement vendus par mon prédécesseur dans cette promesse de vente, de laquelle nous ne pouvions pas nous délier.

Je rappelle qu'une promesse de vente, ceux qui ont déjà fait des achats immobiliers le savent, on ne peut pas en sortir en disant : « c'était pour rigoler ! ». Non, une promesse de vente c'est sérieux. Mon prédécesseur l'avait faite.

Nous avions donc été obligés de retourner à la table des négociations, après des rounds particulièrement douloureux et une procédure d'arbitrage qui avait d'ailleurs été mise en place, comprise dans les possibilités de la première promesse de vente signée par M. DURET. Paix à son âme.

À l'époque, le juge-arbitre était un ancien conseiller d'État de GENÈVE, M. Philippe JOYE, qui avait été choisi par les deux parties, promoteurs et nous-mêmes. Nous avions obtenu le rééquilibrage demandé entre les rentes de superficie, ce qui nous permettait de rester propriétaires d'à peu près un tiers des terrains, et le reste qui était en vente. Nous ne pouvions pas négocier le reste évidemment, puisque c'étaient les modalités que nous négociions, et non la promesse de vente.

Cela avait permis en 2011, trois ans après, avec des négociations lourdes, des rounds administratifs et médiatiques très lourds, d'arriver à un accord pour la commune.

À l'époque il avait été rappelé par plusieurs personnes, notamment les notaires qui n'avaient jamais gardé l'argent pour payer de potentiels impôts puisqu'ils pensaient qu'il n'était pas « normal » de confisquer cet argent ici, qu'il était juste que M. DURET ait négocié les Communaux d'AMBILLY de cette manière, sur la base de ce qui avait été, au mieux l'exonération pour nous, au pire le traitement fiscal qui avait été donné sur les Impôts des Bénéfices et Gains Immobiliers (IBGI), qui étaient à hauteur à l'époque de 10 %. Cela avait été ramené à 400 000 francs suisses et quelque, à 150 000 francs suisses, à travers une négociation avec le canton de GENÈVE et l'administration fiscale cantonale.

Voilà ce qu'il en est au moment où je reprends ce dossier.

Cette motion a pour but de demander une clarification. Je vous donnerai quelques éléments de contexte.

**« Clarification du statut fiscal des collectivités publiques étrangères et justification des subventions cantonales. »**

*Pour rappel, les communaux d'AMBILLY sont des terrains situés en Suisse (THÔNEX), historiquement propriété de la commune française d'AMBILLY depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle, suite à des ajustements frontaliers après le traité de TURIN. »*

Je précise peut-être, Monsieur LIERMIER, qu'à l'intérieur de la motion, je réponds à vos questions aussi. Je vous redonnerai peut-être les passages qui sont mes réponses précises à vos questions.

*« Ces terrains ont été exploités pour l'agriculture par AMBILLY pendant plus de deux siècles, malgré leur localisation suisse. »*

**Années 1990-2007 : premiers échanges et premières ventes.**

*La valorisation foncière des communaux augmente fortement avec les projets d'urbanisation sur la volonté du canton de GENÈVE.*

*1995, vente des premières parcelles entre la commune de THÔNEX et AMBILLY. Des conseillers d'État en charge du dossier de développement urbain, à l'époque Robert CRAMER et Mark MULLER, se sont rapprochés de la commune d'AMBILLY pour faciliter la négociation sur la cession du reste des communaux pour un projet immobilier de grande ampleur qui, à l'époque, n'était pas que Communaux d'AMBILLY, mais qui était le projet MICA (Mon Idée Communaux d'AMBILLY). »*

Le projet patinait, l'État n'arrivait pas à avancer, donc les conseillers d'État étaient venus chercher Jean-Michel DURET ainsi que son premier adjoint à l'époque, M. Philippe VIEUX. Ce dernier était par ailleurs dans votre liste, et était parfaitement solidaire de tout ce que nous avons fait après. Je le rappelle également au passage. Paix à son âme aussi.

L'objectif était d'assurer un développement urbain que GENÈVE n'arrivait pas à faire seule. Donc, le rapprochement entre trois entités, les conseillers d'État, les promoteurs bâtisseurs à l'époque, Comptoir Immobilier d'Investissement ainsi que BATIMA, qui faisait ensuite BATIMA C2i, le Maire et le Conseil municipal qui l'habilitait pour négocier.

**« Années 2007-2011, promesse de vente et avenant. »**

*2007, une promesse de vente fixant les termes est signée entre M. DURET, Maire d'AMBILLY, et les différentes parties.*

2011, un avenant n° 1 est signé redéfinissant les droits à bâtrir.

**M. LIERMIER.**- Il manque une date, Monsieur le Maire : 2009. Puis-je préciser quelque chose ?

**M. le Maire.**- Allez-y.

**M. LIERMIER.**- J'ai sous les yeux une lettre d'un avocat, Maître LEUSLY, qui vous avait écrit en janvier 2009 : « *Compte tenu des intérêts en jeu, il me paraît indispensable d'obtenir la confirmation de l'administration cantonale que la commune d'AMBILLY serait exonérée de tout impôt sur le gain immobilier résultant de la vente de ces terrains* ».

**M. le Maire.**- Absolument.

**M. LIERMIER.**- Qu'avez-vous fait ? Vous n'avez pas pris contact avec l'AFC.

**M. le Maire.**- Vous ne le savez pas.

**M. LIERMIER.**- Si, c'est dans les dossiers. Il est écrit clairement dans les mémoires, il suffit de les lire, que vous avez dit ne pas avoir attaché avec l'AFC.

**M. le Maire.**- C'est faux.

**M. LIERMIER.**- C'est une erreur, et c'est votre erreur.

**M. le Maire.**- C'est faux.

**M. LIERMIER.**- C'est une faute de gestion, qui fait que l'on est dans cette situation aujourd'hui.

**M. le Maire.**- C'est faux.

**M. LIERMIER.**- Vous ne pouvez pas dire que c'est faux, ce sont des faits.

**M. MIHOUBI.**- Monsieur LIERMIER, il faut laisser le droit de réponse. Si vous dites que c'est faux, nous allons répondre.

**M. LIERMIER.**- Oui, mais on a une lettre d'un avocat qui dit : « *allez voir l'AFC* » ; et vous n'allez pas la voir. C'est une faute.

**M. le Maire.**- Maître LIERMIER, s'il vous plaît, écoutez-moi.

**M. LIERMIER.**- Professeur MATHELIER, je suis très heureux de vous écouter, mais il faut parler de faits. Cela m'a effrayé quand j'ai vu cela. Je me suis dit qu'il y a eu un problème. C'est une réalité, et vous êtes passé à côté.

Vous m'aviez invectivé, souvenez-vous, au Conseil municipal il y a quelques années, en disant : « *Monsieur LIERMIER, j'irai jusqu'au Tribunal fédéral ! Et puis ZIEGLER, vous connaissez ZIEGLER ?* ». Tout cela est un flop aujourd'hui. C'est votre responsabilité, assumez-la. Quand on assume ses responsabilités et ses erreurs, on est souvent pardonné.

Mais aujourd'hui vous vous positionnez comme une victime. Vous n'êtes pas une victime. Vous êtes responsable de la situation, vous avez signé des actes, vous n'avez pas eu les garanties. C'est une réalité, je me suis intéressé au dossier, je le trouve passionnant et j'invite chacun à le faire. Certaines choses sont un peu imbuvables...

**M. le Maire.**- S'il vous plaît, Monsieur LIERMIER, vous ne pouvez pas faire un monologue.

**M. LIERMIER.**- Professeur MATHELIER, je vous redonne la parole.

**M. le Maire.**- Si jamais il faut le faire à ce point, il faut m'appeler Docteur, Monsieur, c'est mon grade. En revanche, vous n'êtes pas Maître, Monsieur LIERMIER.

**M. LIERMIER.**- Oui, désolé...

**M. le Maire.**- Je vous coupe la parole, pour une raison simple, puisque vous l'avez prise pour rappeler une date. Et je vais donner état de la date.

En 2009 effectivement, nous avons cette lettre de M. LEUSLY. C'est bien, vous pouvez la brandir, faire beaucoup de choses, et dire que tout est ma faute, il n'y a aucun problème. Je rappelle quand même, s'il le fallait encore, que cette promesse de vente n'a pas été signée par Guillaume MATHELIER, mais par M. Jean-Michel DURET.

Vous pouvez dire et faire ce que vous voulez, je n'étais que le successeur de M. Jean-Michel DURET. Cette promesse de vente ayant été signée, si l'erreur a été faite, elle a été faite avant moi.

Je rappelle encore une fois qu'il y a une rupture de confiance. Cette rupture de confiance, c'est la manière dont a été traitée fiscalement la commune d'AMBILLY en 1995, qui n'est pas fiscalisée de la même manière par la suite.

La lettre de M. LEUSLY, parce qu'il faut être parfaitement honnête sur cette question, je l'ai été, j'ai même répondu cela à la *Tribune de GENÈVE* encore avant-hier, cette lettre dit que, selon son analyse, pour être parfaitement honnête, il pense qu'il y a exonération selon un certain nombre de critères et qu'il faut le faire poser par l'administration fiscale cantonale.

Monsieur LIERMIER, j'ai rencontré le conseiller d'État en charge des Finances à l'époque, pas seulement l'administration fiscale. Donc, ne dites pas n'importe quoi. J'ai rencontré, je le redis, le conseiller en charge des Finances. J'ai ensuite rencontré Mme FONTANET, la nouvelle conseillère d'État en charge des Finances.

Quand on dit des choses, la presse est présente ici, il ne faut pas, parce que l'on est à cinq mois des élections, commencer à vociférer en disant que le Maire a fait n'importe quoi.

Le Maire a repris un dossier qui n'était pas forcément béton. Je rappelle aussi qu'à un certain moment, mais ça c'est sûr que c'est gênant, un certain nombre de dossiers avaient disparu à mon arrivée. Il a fallu que je les reprenne et que je dénonce la promesse de vente en quelques semaines. Je suis élu en mai, conférence de presse, et le 26 août 2008, je dénonce la promesse de vente, alors que je sais que, juridiquement, je n'ai aucune possibilité ni aucune marge de manœuvre pour dénoncer cette promesse de vente. Je ne peux que perdre juridiquement.

Maître ZIEGLER me dit à l'époque : « *faites un acte politique* », ce que nous avons fait. Nous avons fait un acte politique majeur, puisque nous sommes allés sur nos terrains en rappelant la propriété de nos terrains et en disant que c'était chez nous.

Ne dites pas n'importe quoi. Je veux que cela soit dit : j'ai rencontré le conseiller d'État en charge de l'administration fiscale cantonale bien en amont de tout ce dont nous discutons là.

En revanche, là où vous devriez taper sur quelqu'un, c'est sur l'administration cantonale, qui ne m'a jamais donné de réponse précise. La preuve en est, nous n'avons reçu aucun bordereau. Nous ne payons aucun impôt pour l'instant et nous ne savons pas.

Les dernières choses qui ont été dites, notamment à la presse hier, quand nous commençons à faire du barouf médiatique : aucun commentaire n'a été formulé par le Conseil d'État.

Laissez-moi vous dire que je connais le dossier, il m'est chevillé au corps. Si un jour, Monsieur LIERMIER, on considérait que c'était une erreur de gestion, vous gagneriez peut-être ces élections et auriez à répondre de tout cela aussi, comme j'ai dû répondre des erreurs de gestion de mon prédécesseur.

Or, je considère aujourd'hui qu'il n'y a pas d'erreur de gestion, que nous avons une rupture de confiance avec le Conseil d'État. Et vous savez aussi que quand nous avons deux États de part et d'autre, certains appliquent parfois des règles qui peuvent apparaître confiscatoires.

Dans ce cas, prenons-nous-en au président de la République, au ministère de l'Éducation nationale, parce que GENÈVE a décidé de ne plus recevoir les élèves transfrontaliers. C'est une erreur de gestion manifeste, comme vous le diriez, Monsieur LIERMIER, de la part du Président de la République et du Ministre de l'Éducation nationale. Non, parfois, les États ont une forme de souveraineté qu'ils peuvent parfaitement appliquer et impliquer contre nous d'une certaine manière.

Je termine, si vous le voulez bien, mais de toute façon, je ne vous redonnerai pas la parole tant que je n'aurai pas terminé cette motion.

*« 2011, un avenant n° 1 est signé redéfinissant les droits à bâtir, la répartition calendaire des tranches et les modalités générales en faveur d'un projet plus responsable écologiquement sur la demande de la commune d'AMBILLY. Il est aujourd'hui toujours valable cet avenant. ».*

Je rappelle simplement quelque chose au passage. Si j'ai ruiné la commune d'AMBILLY, il faudra que l'on m'explique comment j'ai réussi à faire rentrer autant d'argent et des rentes de superficie. Parce que s'il fallait bien qu'on note quelque chose, imaginons que le canton de GENÈVE décide véritablement et que nous n'ayons vraiment plus aucun moyen de payer des impôts, c'est la vie. En attendant, sur les 8 millions que nous devrions donner, suspectés d'être 8 millions puisque nous n'avons pas de bordereau, nous aurions fait rentrer 32 millions dans la commune, plus les rentes de superficie.

Autant vous dire que c'est tout de même un dossier qui est rondement bien mené. Mais on préfère voir un arbre qui tombe qu'une forêt qui pousse. Vous, vous préférez voir l'arbre qui tombe, malheureusement. Je vous dis aussi, et je le dis devant les Ambilliens et devant la presse, nous avons fait rentrer 32 millions d'euros actuellement. Cela veut dire que nous ne sommes pas non plus dépossédés de ce que nous devons faire.

Et s'il fallait payer les impôts, vous savez qu'une administration fiscale, on négocie avec elle. Pour l'instant, ce qui est sûr, et c'est là où vous devriez être de notre côté, c'est que nous ne voulons pas payer d'impôt. Plus le Conseil municipal est fort, plus il affirme plutôt que

de taper sur son Maire cinq mois avant les élections, qu'il est uni pour ne pas payer d'impôt, plus nous serons forts devant l'administration fiscale.

La preuve en est, vous n'avez pas pris part au vote dans ce qui nous permettait de défendre la commune devant le Tribunal administratif en première instance. Je ne dis pas que cela a affaibli le dossier, je ne le pense pas puisque finalement nous avons pu avoir l'unanimité. Mais cela montre tout de même que vous êtes – je vais utiliser le mot, je ne sais pas si c'est vous qui avez écrit, Monsieur LIERMIER – des « rageux ».

Et je ne vous insulte pas en disant cela. C'est parce que vous avez écrit un texte de rage sur la mauvaise gestion du Maire, dans un groupe Facebook qui s'appelle « Les rageux AMBILLY, ANNEMASSE, GAILLARD ».

Je me suis dit : finalement, depuis cinq ans, l'opposition que vous faites, c'est de la rage, vous êtes des « rageux ». Je trouve même que c'est déshonorant de la part de conseillers municipaux de la République, d'écrire sur un groupe Facebook qui s'appelle « Les rageux AMBILLY, ANNEMASSE, GAILLARD » quelque chose de cet ordre...

**M. le Maire.**– J'ai dit que ce n'était pas vous, mais l'opposition, pour une raison simple...

**M. le Maire.**– Je ne peux pas le savoir, puisque vous écrivez sous des pseudos.

**M. le Maire.**– Vous êtes hors micro, Monsieur LIERMIER.

**M. le Maire.**– En revanche le texte, Monsieur LIERMIER, est identique à la virgule près au texte que vous avez écrit sur vos Facebook, et écrit pour la prochaine tribune du *Pont*. Ce sont les mêmes arguments.

**M. le Maire.**– Je me trompe alors. C'est-à-dire, vous avez des gens qui sont bien placés et qui vous suivent sur ce point. Mais c'est un texte de l'opposition, tout simplement.

On ne fait pas de la politique sur la rage. On fait de la politique sur des combats politiques.

Ensuite, nous avons eu les années :

« **2011-2025, avec une cession d'une première tranche.**

*2017, l'avenant n° 2, modification encore des droits à bâtir et fixation des conditions de vente première tranche. Cet avenant est aujourd'hui toujours valable.*

*2017-2019, signature des actes de vente par parcelles successives.*

*2025, avenant n° 3, fixation des conditions de vente, seconde tranche, qui aujourd'hui est toujours valable ».*

Et vous avez écrit sur votre Facebook que je n'étais pas habilité à signer. Heureusement que vous ne me reposez pas la question ce soir, peut-être avec ce discernement que vous avez eu. Tant mieux, je suis content d'avoir été compétent. Il ne suffit pas, ni à M. FERAUD ni à vous, de déclarer que le Maire est incompétent, c'est à un juge administratif de le faire. Je crois savoir que M. FERAUD connaît très bien l'adresse du Tribunal

administratif et du juge administratif.

« Considérant que :

*- la commune d'AMBILLY, collectivité publique française, a historiquement été propriétaire de terrains situés sur le territoire genevois, appelés les Communaux d'AMBILLY.*

*- La commune d'AMBILLY est pleinement intégrée dans le bassin de vie du Grand GENÈVE, participant activement à la coopération transfrontalière depuis plusieurs décennies.*

*- L'ordonnance concernant l'utilisation de l'impôt – elle s'appelle comme cela, ce n'est pas ma faute – sur les huiles minérales – notamment pour les goudrons et autres –, notamment son article 19, prévoit que les communes faisant partie d'une agglomération reconnue peuvent bénéficier de contributions fédérales pour des projets d'infrastructure liés à la mobilité (transports publics, mobilité douce, etc.). Or, la commune d'AMBILLY est reconnue – dénoncez cette injustice-là, ne dénoncez pas la mauvaise gestion du Maire – et intégrée depuis plusieurs années dans ce périmètre fonctionnel du Grand GENÈVE, le VACo (villes et agglomérations ayant droit aux contributions) donnant droit à un cofinancement fédéral des villes et agglomérations en qualité de collectivités publiques ».*

C'est-à-dire que nous pouvons toucher des subventions parce que nous sommes des collectivités publiques et que l'on reconnaît que nous sommes des collectivités publiques, et on nous imposerait comme si nous étions un fonds de pension. Soyons honnêtes, c'est confiscatoire et c'est un mauvais traitement ! Battez-vous contre les mauvais émetteurs. Vous aurez assez le temps de me combattre sur d'autres sujets.

*« Cette vente a permis la réalisation du quartier de Belle-Terre à THÔNEX, contribuant directement à l'effort de logement du canton de GENÈVE affiché dans le plan localisé de quartier (PLQ). – Ils sont venus nous chercher pour construire du logement.*

*- Ce PLQ permet de développer des équipements publics sur des parcelles cédées gratuitement par la collectivité. – Nous avons cédé gratuitement des parcelles de la collectivité pour construire des équipements publics. Quel investisseur privé le fait ? Personne ne fait cela. On va les valoriser par ailleurs. On aurait pu les vendre moins cher comme ici dans la ZAC ÉTOILE pour équipements publics.*

*- Malgré son statut de collectivité publique et de partenaire du Grand GENÈVE, la commune d'AMBILLY a été soumise, selon l'arrêt du 27 août 2025 par le Tribunal fédéral – je réponds à votre première question – plus haute instance judiciaire et unique cour suprême suisse, à l'impôt sur le bénéfice comme un investisseur privé, pour un montant restant à définir.*

*- Les principes de confiance et d'égalité de traitement des différentes parties ont été rompus selon les échanges historiques sur ce dossier. »*

La confiance, cela joue. Pour nous, il y a clairement une rupture de confiance avec l'État de GENÈVE sur ces questions.

*« - Cette décision repose sur une interprétation restrictive du statut fiscal des collectivités étrangères, en l'absence de reconnaissance explicite dans la législation fiscale genevoise.*

*- Cette décision crée une asymétrie juridique et fiscale : le canton de GENÈVE pouvant verser des subventions à des collectivités françaises reconnues comme publiques (ex : Fonds culturels transfrontaliers, subventions lors de projets d'agglomération du Grand*

*GENÈVE), mais impose ces mêmes collectivités comme des entités privées lorsqu'elles réalisent des opérations économiques sur sol genevois.*

*- Cette situation nuit à la coopération transfrontalière et à la reconnaissance mutuelle des statuts publics entre collectivités voisines, en contradiction avec les principes de réciprocité et de coordination territoriale promus par le Grand GENÈVE.*

*La commune d'AMBILLY demande alors au Conseil d'État du canton de GENÈVE :*

*1- De clarifier la position juridique et fiscale du canton concernant les collectivités publiques étrangères, notamment les communes françaises, dans le cadre de leurs investissements sur le territoire genevois avec l'accompagnement des juridictions françaises compétentes. – Nous avons demandé à rencontrer et nous rencontrerons l'administration fiscale cantonale, mais nous le ferons sous l'égide et la protection de notre État. Je veux aussi rappeler que le consul général de France est à nos côtés sur ce dossier, ainsi que la Préfète de Haute-Savoie.*

*2- D'expliquer formellement les fondements juridiques permettant au canton de GENÈVE de verser des subventions à des collectivités françaises. – Elle le fait sur un fondement juridique, alors comment peut-elle ne pas le faire d'une autre manière, reconnaissant le terme d'entité publique ?*

*3- D'initier une concertation transfrontalière, en lien avec les autorités françaises, avec le canton de GENÈVE et l'administration fiscale cantonale, afin d'harmoniser les pratiques fiscales et de garantir une reconnaissance équitable des statuts publics.*

*4- De suspendre les délais d'application de l'arrêt en amont de cette concertation. »*

C'est-à-dire que nous retournons autour de la table sur cette question fiscale de manière un peu sérieuse et politique. D'ailleurs, nous devrons recevoir les bordereaux que nous n'avons toujours pas reçus depuis des années. Ce n'est pas nouveau. Nous ne les avons pas reçus.

*« 5- De proposer une révision du cadre fiscal cantonal permettant d'exempter ou d'adapter l'imposition des collectivités étrangères agissant dans l'intérêt commun du canton, notamment dans le cadre de projets d'aménagement.*

*La commune d'AMBILLY ne saurait être considérée comme une personne morale ordinaire – parce que c'est le cas de notre traitement – ou comme une société privée réalisant un bénéfice, – nous ne sommes pas un fonds de pension – mais comme un acteur important de l'équilibre politique du bassin genevois en utilisant ses fonds et la cession de ses fonciers historiques toujours dans le cadre de l'utilité publique et de l'intérêt commun pour le développement de la commune, de l'Agglomération ANNEMASSE-LES-VOIRONS, mais également du Grand GENÈVE ».*

Je vais faire passer cette motion, pour pouvoir la signer. Il y aura une feuille de signature qui est possible.

*« Pouvez-vous créer une commission spéciale pour les Communaux afin de permettre à l'ensemble des élus de prendre connaissance de ce dossier en toute transparence ? ».*

À cette question, soyons honnêtes deux minutes, quand en 2023 nous avions eu le débat, finalement vous n'aviez pas pris part au vote, pour des raisons assez obscures, parce que vous vouliez faire passer un amendement demandant d'aller devant la Chambre régionale des comptes.

Chambre régionale de comptes – mais vous n'avez pas ce document, Monsieur LIERMIER –, qui a été saisie dans les débuts du dossier et n'a pas apporté de réponse

particulière sur la gestion de ce dossier. Nous avions même été audités à l'époque, et nous avions parlé de ce traitement fiscal particulier qui nous attendait.

Cela fait aussi partie de l'Histoire. Ce sont des documents qui pourraient être disponibles à être observés.

Cela étant, soyons parfaitement honnêtes, j'avais tendu la main en 2023 en disant, ce serait bien que nous fassions une commission extraordinaire Urbanisme. Vous aviez préféré vous mettre dans une forme de mutisme en ne prenant pas part au vote, en ne participant pas d'une manière ou d'une autre à l'histoire, et préférant peut-être rester sur des éléments de campagne électorale.

Je vais le faire de manière très simple. En décembre, je ferai une réunion publique où je mettrai tout sur table. Vous pourrez bien évidemment y participer. Cela doit dépasser le cadre du Conseil municipal, c'est l'affaire de tous les Ambilliens. Cette réunion publique, je la ferai sans ambages, en toute transparence, et vous aurez l'occasion non seulement de voir les documents, mais aussi peut-être de préparer cette réunion. Je n'ai aucun problème à ce que vous puissiez préparer cette réunion, mais il faudra le faire en toute transparence.

Quand on tape sur le Maire d'AMBILLY sur ce dossier, on tape sur la commune. On ne tape pas uniquement sur M. MATHELIER, on tape sur la personne qui a instrumenté de manière très claire depuis le début une promesse de vente qui n'a pas été signée par lui.

Voilà les remarques que je voulais faire. Je vais faire passer la feuille, et à la fin vous pourrez voter, on pourra signer cette motion. J'appelle de mes vœux à ce que l'opposition la signe à nos côtés. Si vous ne voulez pas la signer, libre à vous, il n'y a aucun souci. Mais je pense que c'est aussi une manière d'inscrire le Conseil municipal dans l'histoire, quelles que soient les majorités dans cinq mois. Car si une majorité changeait, elle devrait s'inscrire dans cette même histoire que celle que j'ai prise.

Je vous redonne la parole, Monsieur LIERMIER.

**M. LIERMIER.**- Je vous remercie. Vos explications étaient un peu longues...

**M. le Maire.**- Quand je n'en fais pas, vous me dites qu'il faut en faire.

**M. LIERMIER.**- Vous dites, « *soyons honnêtes deux minutes* » ; j'espère que vous êtes honnête plus que deux minutes. C'est une petite boutade en passant.

**M. le Maire.**- Vous dites que je suis malhonnête, par exemple ?

**M. LIERMIER.**- Non, je n'ai pas dit cela. Vous dites « *soyons honnêtes deux minutes* », alors je me pose une question.

**M. le Maire.**- Vous avez un humour cocasse.

**M. LIERMIER.**- Absolument, je vous remercie.

Sur le fait que l'on vous envoie des questions, ça veut dire qu'on réfléchit aux problématiques de la commune, qu'on s'intéresse à ce que disent nos concitoyens, on vous les pose. Je vois que vous avez rebondi là-dessus d'une manière assez habile, comme d'habitude. Vous êtes quelqu'un qui s'exprime évidemment très bien, et vous nous présentez une motion. Vous auriez au moins pu nous l'envoyer avant le Conseil municipal.

**M. le Maire.-** Elle a été discutée jusqu'à la dernière minute. Je pense que le Conseil municipal est aussi capable de lire.

**M. LIERMIER.-** Je l'ai lue. Par exemple le point 4, « suspendre les délais d'application de l'arrêt en amont de cette concertation ». Êtes-vous vraiment au courant de ce que fait un Conseil d'État en Suisse ? Savez-vous ce que fait un Tribunal fédéral, qui est l'instance suprême ?

**M. le Maire.-** Sûrement plus que vous.

**M. LIERMIER.-** Cela m'étonnerait bien, oui, parce que c'est impossible de faire cela. C'est donc un tissu de bêtises que vous écrivez là.

**M. MIHOUBI.-** Monsieur LIERMIER...

(*Brouhaha et protestations de la majorité.*)

**M. LIERMIER.-** Tout n'est pas mauvais, je vous rassure.

**M. MIHOUBI.-** Calmez-vous, cela ne sert à rien de s'énerver.

**M. LIERMIER.-** Tout n'est pas mauvais. On pourrait signer cette motion, il y a des choses qui m'intéressent mais, et c'est pour cela que l'on demande aussi une commission, ça mérite d'être retravaillé autrement.

Vous l'avez placée aussi énormément sur un terrain purement politique. Je crois qu'il faudrait aussi vous adresser un jour à M. DUPESSEY pour savoir ce qu'il a vraiment fait avec le Grand GENÈVE, hormis le tramway et les routes. Tout ce qui est santé vous oubliez, cela n'existe pas. Tout ce qui est fiscal on le voit, entre les communes, on a oublié cela.

Je suis très content de voir que vous remettez les choses sur la table, et c'est important. En revanche, c'est largement au-delà des compétences de notre Conseil municipal. Et je ne sais même pas qui dans cette salle a lu l'arrêté produit par le Tribunal fédéral.

**M. le Maire.-** Moi.

**M. LIERMIER.-** Qui d'autre ?

**Mme GANTIN.-** Moi.

**M. MIHOUBI.-** Moi.

**M. LIERMIER.-** C'est intéressant. Maintenant, quand on voit dans la presse ce qu'il en ressort, qu'on ne nomme même pas la commune de THÔNEX, qu'on laisse B quand on reprend ce qui a été écrit dans le... Il y a une incompréhension totale de ce dossier.

**M. MIHOUBI.-** Pourquoi ne nomme-t-on pas la commune de THÔNEX ?

**M. LIERMIER.-** C'est très compliqué. Je pense qu'aujourd'hui, et c'est la demande, faites une commission avec les élus.

**M. MIHOUBI.-** Je vous pose une question Monsieur LIERMIER : pourquoi ne nomme-t-on pas la commune de THÔNEX ?

**M. LIERMIER.-** Quand on fait un article dans la presse, on peut nommer.

**M. le Maire.**- C'est un travail de presse, ce n'est pas nous qui l'écrivons. Jusqu'à preuve du contraire, même si parfois je peux avoir des accents de dictateur, mais il ne me semble pas...

**M. LIERMIER.**- Non, vous n'êtes pas un dictateur.

**M. le Maire.**- Parce qu'on me l'a déjà dit. Mais ce n'est pas moi qui ai écrit les articles de presse.

Maintenant, ce que vous dites sur le fait qu'on a écrit des bêtises de suspendre les délais d'application de l'arrêt en amont de cette concertation ; Monsieur LIERMIER, oui j'en sais peut-être plus que vous parce que...

**M. LIERMIER.**- Vous êtes genevois, c'est ce que vous voulez dire ?

**M. le Maire.**- Non, je ne suis pas Genevois.

**M. LIERMIER.**- Vous avez proclamé que vous étiez Genevois, que vous connaissiez tout cela parfaitement.

**M. le Maire.**- Oui, Genevois de cœur, mais c'est parce que j'ai fait des études longues en sciences politiques, j'ai fait du droit international. On ne va pas étaler les CV car vous seriez perdant, mais ce que je veux dire...

**M. LIERMIER.**- Je ne crois pas.

**M. le Maire.**- Ce n'est pas grave. Ce que je dis là c'est qu'un Conseil d'État peut suspendre, car que se passe-t-il ? L'arrêt du Tribunal fédéral dit que GENÈVE est légitime d'appliquer sa décision. Il ne lui demande pas de le faire. Il lui dit qu'il est légitime pour le faire. Le Conseil d'État peut proroger, peut discuter, peut rouvrir un champ contentieux, peut discuter avec l'État français. Il peut faire tout cela. Le Tribunal fédéral n'est pas une instance politique, mais une instance juridique de haut rang. Le Conseil d'État est une instance politique. L'administration fiscale cantonale est une administration, donc une instance technique.

Un conseiller d'État, au même titre qu'à l'époque les conseillers d'État étaient venus chercher et avaient traversé la frontière pour demander à M. DURET de signer et d'avancer sur le dossier, ils ont fait de la politique.

Donc bien évidemment que je sais comment fonctionne un Conseil d'État, Monsieur LIERMIER, et je connais la majorité des conseillers d'État, et même certains très personnellement pour avoir fait des études avec eux.

Monsieur LIERMIER, ne tombez donc pas dans la caricature qui voudrait que, cinq mois avant les élections, nous raconterions que des bêtises, nous ferions n'importe quoi, nous aurions des erreurs de gestion manifestes et aurions ruiné la commune. C'est faux !

Nous avons apporté de l'argent à la commune, et plus que de mesure par rapport aux négociations parce qu'il y a des rentes de superficie.

Comment payerait-on l'impôt si jamais on devait le faire ?

Eh bien, là, c'est une vraie question. Mais cette question se pose en priorité à l'État français. Déjà, parce qu'on ne pourrait pas fonctionner l'argent de cette manière, et que l'État français n'accepterait pas qu'on le fasse sur nos budgets, et ne pourrait pas le faire parce

qu'il existe des règles internationales en la matière.

Cela serait peut-être pris sur les deuxièmes tranches, à la source d'une certaine manière, mais là aussi c'est quelque chose de compliqué. Et si c'était pris à la deuxième tranche, cela serait ennuyeux pour les investissements que nous avons prévus pour le bien-être des Ambilliens, mais cela ne serait peut-être pas la plus mauvaise manière de régler le conflit.

Cela pourrait aussi être avec une autre négociation qui pourrait se faire sur les rentes de superficie. Puisque nous avons une deuxième tranche des rentes de superficie, il pourrait y avoir un contrat à très long terme avec le canton de GENÈVE pour que cela soit ponctionné de manière simple, annuellement, sur les rentes de superficie, ce qui serait imperceptible. Pourquoi ? Parce que ces rentes de superficie n'existent pas encore dans la commune dans cette deuxième tranche.

Il existe des solutions, alors ne faites pas croire qu'il n'en existe aucune.

En revanche, là où nous avons besoin d'être clairs, c'est que nous trouvons injuste d'être fiscalisés. Ce n'est pas la manière dont nous aurions à payer ce dû, si jamais il nous était demandé, mais la manière dont nous sommes fiscalisés, qui est confiscatoire, qui n'est pas juste, qui n'est pas conforme à la confiance accordée par mes prédécesseurs, qui n'est pas conforme à la délibération de 1995, qui n'est pas conforme à ce qu'avait écrit Maître KELLER à l'époque, qui s'était instruit du dossier pour aller négocier avec l'administration fiscale cantonale la division par 3 de ce qui devait être dû. Cela, c'est la réalité.

Voilà, c'est en somme ce que je veux vous dire sur ce dossier.

Cette motion, proposée par la majorité – c'est pour cela que ce n'est pas une délibération, je pense que vous aurez vu la différence – pourrait devenir une délibération. Elle pourrait même être discutée entre nous.

**M. LIERMIER.-** Oui.

**M. le Maire.-** Si vous l'acceptez, moi je veux discuter.

**M. LIERMIER.-** Oui.

**M. le Maire.-** Mais attention ! Une discussion, cela se fait avec honnêteté de part et d'autre, et un peu plus de deux minutes.

Ce que je veux vous dire par là, c'est que moi, en face, quand je négocie ou discute sur ce genre de choses, par exemple pour en faire une délibération... Nous pourrions d'ailleurs envoyer, plutôt qu'une motion, ce courrier-là déjà au Conseil d'État en disant que c'est un courrier du Maire et des Conseillers municipaux majoritaires, ou du Maire demandant ce cadre-là qui a été discuté en Conseil municipal, et le transformer en délibération.

Si l'on doit arriver à cela, cela veut dire qu'il faut avoir de part et d'autre l'envie d'une seule chose, ce n'est pas de se taper le Maire aux prochaines élections municipales, je pense qu'il y a assez de dossiers et de sujets sur lesquels vous pourriez me faire tomber bien plus que celui-là, mais de dire comment on s'inscrit dans la durée par rapport à cela, quelles que soient les majorités qui l'emporteront dans les prochaines années.

Je suis prêt à le faire, je suis prêt à suspendre la signature de cette motion de ce soir.

**M. MIHOUBI.**- Moi je ne veux pas, je voudrais qu'elle soit signée.

**M. le Maire.**- Mais elle sera envoyée. Elle peut être signée par des conseillers...

**M. MIHOUBI.**- Pour nous ce qui est clair, c'est que la majorité ne veut pas payer d'impôt. C'est tout.

**M. LIERMIER.**- Tout pareil. L'opposition non plus.

**M. MIHOUBI.**- C'est peut-être ce que vous pensez, mais vous ne le dites pas et ne le criez pas assez fort.

**M. LIERMIER.**- Vous voulez que je crie plus fort que là ?

**M. MIHOUBI.**- Tout ce que vous faites c'est de dire qu'AMBILLY doit payer 8,5 millions. En fait, pour l'instant on ne sait surtout pas combien on doit payer. C'est juste une façon de dire, puisque c'est le Maire qui avait sorti ce chiffre-là...

**M. le Maire.**- C'est ce qui avait été calculé au prorata.

**M. MIHOUBI.**- Mais rien n'est figé.

Et encore autre chose. Ils veulent nous faire payer cette taxation, mais comment vont-ils venir la chercher ? On est une commune française, et une collectivité qui est représentée par l'État français. Il faut qu'ils nous expliquent comment ils viendront récupérer notre argent.

**M. LIERMIER.**- Monsieur MIHOUBI, il ne reste pas des terrains de notre côté ?

**M. le Maire.**- Si, mais je n'ai pas encore signé la vente.

**M. LIERMIER.**- J'espère. La même chose se pose aussi pour cette vente. Pourquoi n'y a-t-il aucune transparence ? Pourquoi les élus ne sont-ils pas au courant de cela ?

**M. le Maire.**- Si bien sûr. Tout le monde a toujours été au courant des ventes.

**M. LIERMIER.**- Quand on voit ce qui se passe actuellement, le prix qui est défini aujourd'hui ce n'est plus 50 % Monsieur le Maire. Il faut le monter de 50 %, parce qu'il va falloir compenser toutes ces pertes. À la TRUMP un peu, 50 % de taxes ! Allez voir les promoteurs en Suisse. Je vous accompagne volontiers.

**M. le Maire.**- Je peux vous renvoyer une phrase que vous m'avez envoyée tout à l'heure ? Monsieur LIERMIER, ce sont des bêtises ! Vous ne savez pas ce qu'est un Conseil d'État. Pour une raison simple : le prix est un prix public fixé par le Conseil d'État.

**M. LIERMIER.**- C'est plus 50 % aujourd'hui. C'est ainsi. C'est ce qui se fait aujourd'hui. Il faut compenser la perte d'une manière ou d'une autre.

**M. MIHOUBI.**- Oui, mais notre but c'est de regarder l'intérêt général.

**M. LIERMIER.**- Oui, mais l'intérêt général Monsieur MIHOUBI ce n'était pas de donner 61 % des terrains gratuitement à THÔNEX. C'est dramatique cette histoire !

**M. MIHOUBI.**- On n'a pas donné 61 %. Ces terrains ont été donnés gracieusement afin de pouvoir faire des routes et des chemins, pour que les gens puissent y

aller, s'y promener. Ils sont utilisables autant par les Genevois que par les Ambiliens.

L'intérêt général de tous est que ce soit un accord avec le Grand GENÈVE. Les gens qui habitent ici vont travailler de l'autre côté. À un moment ils vont peut-être habiter de l'autre côté, ou revenir habiter AMBILLY, ou les Genevois, les Thônesiens ou les Chênois viendront habiter par là.

Nous sommes liés, qu'ils le veuillent ou non, entre nous, que ce soient Communaux ou pas Communaux. Nous sommes déjà liés là-dessus, mais aussi sur le travail, sur la proximité, sur le fait que nous travaillons déjà en collaboration sur nos pratiques sportives, avec les associations, etc.

À un moment, il faut juste regarder l'intérêt général de notre commune et des autres communes. Aujourd'hui ce n'est pas THÔNEX qui nous dit quoi que ce soit, ils savent très bien que nous sommes lésés, ils combattent avec nous sur ce point. Ils ne le feront pas parce qu'ils sont côté suisse, mais là il s'agit d'une décision du Tribunal fédéral. Cela ne veut pas dire que le canton de GENÈVE va nous dire : « *Maintenant, vous allez payer.* » Que vont-ils faire ? Nous mettre le couteau sous la gorge ? Comment feront-ils ?

Nous vous invitons simplement tous à signer cette motion. Ceux qui ne le veulent pas, c'est que cela ne les intéresse pas. Ils ne sont pas pour cela, c'est tout. Passons à autre chose.

**M. le Maire.**- Je prends tout de même la main tendue de discuter. Je veux bien le faire. Nous enverrons cette motion signée par les élus qui le veulent au Conseil d'État. Ce n'est pas un vote. Mais j'aimerais que cette motion puisse être transformée en délibération, et c'est peut-être le cadre de nos discussions.

**M. MIHOUBI.**- On pourra la faire en décembre.

**M. le Maire.**- Je ne veux pas relancer le débat sur « les rageux », mais juste pour vous dire Monsieur LIERMIER, je pense que vous n'êtes pas tellement *fan* de Facebook et que vous êtes peu commode avec ça. Vous ne dites jamais rien sur Facebook, pourquoi pas et vous avez parfaitement raison.

Mais le commentaire qui a été donné – donc à vous de tenir vos troupes, on me demande toujours de tenir les miennes – l'a été par « *participant anonyme 479* ». Il a peut-être un nom, mais on ne peut pas le voir : « *Les élus de la minorité tiennent à exprimer sans détour leur profonde déception et leurs vives préoccupations* ». Les élus de la « minorité ».

**M. LIERMIER.**- Pouvons-nous passer à la question suivante ?

**M. le Maire.**- Nous pouvons passer à la question suivante, il n'y a aucun problème. Posez-la-moi.

**M. LIERMIER.**- J'ai été sollicité par plusieurs habitants de la rue des ÉCOLES, qui est dans un état un peu désastreux aujourd'hui en raison des travaux. Il y avait notamment deux bosquets avec des arbres magnifiques, des charmes, qui avaient environ 40 ans, à mon avis.

Ces travaux, qui ont débuté début octobre, ont évidemment bouleversé tout ce paysage. Il avait été dit sur le chantier, à différents habitants, que les arbres ne seraient pas touchés. Effectivement, les arbres étaient toujours là.

Puis tout d'un coup, sans que personne ne s'en rende compte, je ne sais pas à quelle heure cela a été fait exactement, les deux arbres ont été abattus.

**M. le Maire.**- Je vous avoue que je ne le savais pas non plus, donc j'ai demandé. Effectivement, c'était prévu dans les plans qui avaient été présentés notamment dans les commissions urbanisme et autres, pour faire justement les alignements et permettre cela.

J'ai une réponse très simple, une réponse technique que je vous donne : « *Les travaux d'aménagement de la rue des ÉCOLES ont commencé début octobre. Les arbustes qui ont été retirés, situés dans les massifs longeant la voirie, la maîtrise d'œuvre a essayé de les conserver. Cependant, devant l'impossibilité d'implanter des parties circulées réglementaires pour les cycles, les piétons et les personnes à mobilité réduite, il a été retenu de les remplacer par sept arbres de plus grande hauteur pour créer une zone d'ombre et laisser la largeur nécessaire pour la bonne circulation* ».

Je suis désolé pour ces deux arbustes. Ce n'étaient pas des arbres à proprement parler, mais des arbustes même s'ils étaient grands. Ils seront remplacés par sept arbres, comme prévu dans les plans d'implantation.

Si vous voulez avoir les plans, notamment ceux qui ont été présentés dans toutes les réunions publiques, ils sont disponibles sur Internet. Tout est disponible, et même le service Ville durable peut être à votre disposition sur ce point. C'était bien prévu qu'ils soient enlevés. Cela a échappé à ma vigilance. Je n'avais pas cette idée-là en tête parce que je n'avais pas le plan au micro près.

En revanche nous avions bien acté que dans ce plan d'aménagement, de nouveaux arbres seraient plantés.

**M. LIERMIER.**- Je vous remercie de la réponse.

Je précise simplement que la réunion publique avait été annulée. J'avais demandé qu'elle soit reprogrammée, et elle ne l'a pas été rue des ÉCOLES.

**M. le Maire.**- Je parle des réunions publiques globales qui ont eu lieu ici.

**M. LIERMIER.**- Je parle spécifiquement de la rue des ÉCOLES. Elle a été annulée, et il n'y a eu aucune présentation de faite.

**M. le Maire.**- Cela étant ces plans sont disponibles. En tant que conseiller municipal, vous pouvez les demander.

J'en suis désolé, je n'étais pas au courant, je l'ai demandé. Je connais nos précédents sur ces questions. Sachez aussi que j'ai toujours énormément de vigilance quand on parle des arbres. Au minimum on aurait dû communiquer, et cela n'a pas été fait, pour expliquer pourquoi tout simplement.

Je vous remercie.

**M. le Maire.**- C'est M. LIERMIER qui a posé les questions, donc je réponds aux questions qui ont été posées.

**M. GUERET.**- Je ne peux pas répondre également à ce qui a été dit ?

**M. le Maire.**- Normalement, les questions diverses sont posées par une personne, et on y répond.

**M. le Maire.**- Je vais vous donner la parole, et vous demander une prise de parole courte et non polémique pour terminer ce Conseil municipal. C'est dans le cadre des deux questions qui ont été posées ?

**M. GUERET.**- Oui, merci beaucoup de me donner la parole. Je viens de prendre connaissance du commentaire posté sur Facebook.

Pour autant, et c'est purement personnel, je tiens à le dire, je trouve injuste qu'AMBILLY soit taxée à hauteur de 8,5 millions. On ne sait pas exactement à quelle sauce on sera mangé, pour autant on va devoir payer des impôts. Je trouve cela totalement injuste. Je veux que l'on aille justement vers une solution à l'amiable. Cela a toujours été mon credo.

L'intérêt général pour AMBILLY et ses habitants doit dépasser les ambitions politiques de certains et celles des autres.

Pour autant ce commentaire, ou même le fait de dire que l'opposition ce sont des « rageux », c'est totalement démagogue. Je tiens à le redire.

**M. le Maire.**- Vous n'écrivez pas sur le groupe Bisounours.fr, mais sur «Rageux ». Faites attention où vous écrivez.

**M. GUERET.**- Je n'ai rien écrit.

**M. le Maire.**- Je dis « vous », opposition.

**M. GUERET.**- Je vais le dire ce soir : je n'ai pas écrit, ni lu ce commentaire. Donc ne mettez pas tout le monde dans le même panier.

**M. MIHOUBI.**- Il n'a pas dit cela.

**M. le Maire.**- C'est écrit ou non ?

(Brouhaha)

**M. GUERET.**- Je tiens à le dire.

**M. LIERMIER.**- C'est un *fake*. Ne relayez pas des *fakes*.

**M. GUERET.**- *Fake* ou pas *fake*, je n'ai pas eu connaissance de ce commentaire...

**M. MIHOUBI.**- Criez-le haut et fort, et dites-le aux « rageux ».

**M. GUERET.**- Je le dis, les journalistes sont présents...

**M. MIHOUBI.**- Les journalistes ne sont pas là pour cela.

**M. GUERET.**- Je n'ai jamais eu connaissance de ce commentaire. L'intérêt général a toujours été ma priorité. Je suis pour que l'on discute tous ensemble, pour que l'on essaie de trouver un compromis avec GENÈVE, parce qu'il faudra trouver un compromis. On n'est pas seulement Ambillien, on fait partie du Grand Genevois.

Il faut conserver l'intérêt d'AMBILLY, malgré les ambitions politiques de certains. L'intérêt général doit primer, et ça commence par le fait de nous mettre d'accord et d'avoir une vraie discussion, transparente entre nous tous. Je soutiendrai absolument toutes les décisions qui iront vers plus de transparence et une défense commune pour qu'AMBILLY conserve cet argent.

**M. MIHOUBI.**- Merci, Monsieur GUERET.

**M. le Maire.**- Je vous demande juste de faire le ménage chez vous et de regarder que les textes, quand ils sont publiés sur ce groupe et qu'ils ne rendent pas honneur aux conseillers municipaux, ne soient pas écrits au nom de la minorité puisque c'est exactement le même texte et les mêmes arguments que ceux que vous avez relayés.

Je veux entendre que vous ne l'avez pas fait, vous le dites ici presque sur l'honneur devant le Conseil municipal, il n'empêche que ce sont des propos qui émanent de votre groupe.

Yasin, tu voulais compléter ?

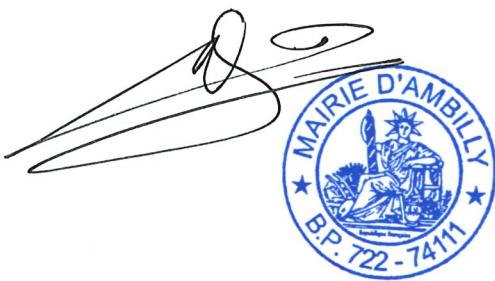
**M. SEN.**- Non, c'est bon.

**M. le Maire.**- Merci beaucoup. Je vous souhaite une bonne soirée à toutes et à tous. Nous allons faire passer la liste de signatures. Vous pouvez venir signer la motion auprès de Bertilla, pour ceux qui veulent la signer. Merci.

(*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 39.*)

Fait à Ambilly, le 4 novembre 2025

Abdelkrim MIHOUBI,  
Premier adjoint,  
Secrétaire de séance


Guillaume MATHELIER,  
Maire

